



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2023
A L'HOTEL DE VILLE
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Timothée KOENIG, Christiane TANZI, Sandrine BUIRON, Marie MEYER, Corine GUIGNON, Aurélie COURANT, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Jean Christophe BERTIN, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Isabelle DERBES (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Nicolas BAGNIS (pouvoir Christiane TANZI)

Absents : Laurent DENIS, Michel REZK, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	19
------------	----	-----------	----

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2023.

ADMINISTRATION GENERALE

- 2) Renouvellement DSP crèche.
- 3) Renouvellement conventions d'occupation de terrains à Fontante.
- 4) Signature convention avec le CDG.
- 5) Acquisition du Pradon.
- 6) ZAENR.

FINANCES

7) Demande de subvention DETR/DSIL 2024.

RESSOURCES HUMAINES

8) Création et suppression de postes Etat Civil.

9) Création de poste médiathèque.

10)Création et suppression de postes services techniques.

11)Création de poste service jeunesse.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1) Participation de la commune à un voyage scolaire.

2) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100€.

3) Prise en charge financière de la mutualisation des titres sécurisés

QUESTION DIVERSE

A / Décision budgétaire N°03/2023.

2/Renouvellement de la délégation de service public de la crèche

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la délégation de service public concernant la gestion de la crèche du château GOERG d'une capacité de 22 lits arrive à échéance le 31-12-23. Il ajoute qu'il avait été autorisé par une délibération du 11 septembre 2023 à lancer la procédure de renouvellement de cette DSP. Le choix de la commission d'ouverture des plis s'étant porté sur l'association MAMI 83, Monsieur le Maire propose de reconduire l'association MAMI 83 en tant qu'attributaire de cette DSP à compter du 01 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

3/ Renouvellement des conventions d'occupation des terrains à Fontstante

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de renouveler les conventions d'occupation de terrains à Fontstante pour les trois associations suivantes :

- Aéromodélisme
- Moto Cross
- Air Soft

Il rappelle que ces conventions sont précaires, révocables et gratuites.

Adopté à l'unanimité.

4/ Signature d'une convention avec le CDG

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec le centre de gestion du var visant à protéger les agents publics pour tout acte à connotation sexuelle, sexiste, dégradante ou humiliante.

Adopté à l'unanimité.

5/Acquisition du Pradon

Monsieur le Maire rappelle la genèse du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

Le plan A consistait à construire une école sur des terrains situés en zone agricole au sud de la RD562 à proximité du giratoire de Tire Bœuf.

Devant les aléas juridiques de cette solution, notamment au regard de la pénurie en eau et de la position de la chambre d'agriculture, Monsieur le Maire a indiqué que la plan B devenait une évidence.

Monsieur le Maire propose, donc, au conseil de profiter de l'effet d'aubaine du futur transfert de l'activité de l'Ephad du Pradon à Lorgues à compter du 01 janvier 2026 pour acquérir cet important foncier situé en plein cœur du centre village.

Ainsi l'association Flore d'Arc, propriétaire des lieux et la commune de Callian ont trouvé un accord pour l'acquisition de plus d'1.3 hectares au prix de 2 200 000€, la commune devant s'acquitter de cette somme en 4 versements de 550 000€ repartis sur 4 ans à compter de septembre 2024.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de poursuivre cette démarche.

Madame Aurélie COURANT demande s'il y a une différence de coût par rapport au projet initial.

Monsieur le Maire précise que le coût de construction sera inférieur tout en économisant 1 000 000€ pour l'assainissement.

Monsieur ANTONINI ajoute que le foncier acquis sera utilisé non seulement pour l'école mais également pour d'autres projets d'intérêt général.

Monsieur le Maire indique que c'est un peu prématuré pour évaluer le coût d'un tel projet. Cependant pour l'association propriétaire du foncier il s'agit du meilleur destin possible car la congrégation Notre Dame de Sion œuvre beaucoup dans le domaine de l'éducation.

Adopté à l'unanimité.

6/ Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Monsieur le Maire propose de lancer une concertation publique ayant pour objectif de définir sur le territoire de la commune les zones susceptibles d'accueillir des projets valorisant les énergies renouvelables.

Il s'agit notamment des bâtiments communaux, des parkings, des ZAC ou encore des terrains dont la commune est propriétaire à Tanneron.

Adopté à l'unanimité

7/ Demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour participer aux coûts de construction du nouveau parking situé place St ROCH compte-tenu des critères d'éligibilité.

Adopté à l'unanimité

8/ Création et suppression de postes à l'état civil

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de créer et supprimer des postes visant à remplacer Madame Anaïs FANTEI par Madame Margaux BURCHI-LABOIRE en tant que responsable de l'état civil.

Monsieur le Maire tient à remercier Anaïs pour son implication au sein de la commune depuis 17ans.

Adopté à l'unanimité

9/ Création de poste médiathèque

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à la médiathèque au profit de Madame Elisa ROUTIER.

Adopté à l'unanimité

10/ Création et suppression de postes aux services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de supprimer puis de créer un poste d'adjoint technique suite au départ à la retraite de Monsieur Thierry BELOTTI.

Adopté à l'unanimité

11/ Création d'un poste au service jeunesse

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation permettant de faire face à un surcroît d'activité au sein du service jeunesse, Monsieur Eric ALTHEIMER étant nommé co-directeur de ce service avec Madame Laura DI AMORE.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Participation de la commune à un voyage scolaire

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide aux trois familles Calliannaises concernées par un voyage scolaire en Angleterre organisé par le lycée St Exupéry de St Raphaël pour un montant total de 450€.

Adopté à l'unanimité (Madame Sandrine BUIRON quittant la salle et ne participant pas au vote).

2/Admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100€

Monsieur le Maire, sur demande du trésor public, propose d'admettre en non-valeur les titres de recettes par le comptable public pour toutes créances irrécouvrables pour un montant inférieur à 100€.

Adopté à l'unanimité

3/Prise en charge financière de la mutualisation des titres sécurisés

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de prendre en charge une partie de la facturation annuelle de la mairie de Fayence et celle de Montauroux pour la délivrance des passeports et des cartes d'identité pour l'ensemble des communes de la CCPF.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A - Monsieur le Maire présente à titre d'information une décision budgétaire dans le cadre de la procédure M57 et de la fongibilité des crédits.

B - Monsieur le Maire rappelle aux élus que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 08 janvier 2024 avec à l'ordre du jour la révision du PLU.

C - Monsieur le Maire rappelle aux élus que la cérémonie des vœux de la commune sera organisée le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 à la salle des sports.

D - Monsieur le Maire indique que SUEZ a adressé une lettre recommandée « infantilisante » ne prenant pas en compte les souhaits de la commune dans le dossier Fontsanter.

